

Si cet email ne s'affiche pas correctement, [vous pouvez le visualiser grâce à ce lien](#)



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## ***La Sécurité routière, la Direction générale de la Santé et l'Ordre national des pharmaciens lancent une campagne d'information sur les risques liés à la prise de médicaments sur la conduite de véhicules.***

En France 3,4% des accidents mortels de la route sont liés à une prise de médicaments, et dans la moitié des cas, les traitements en cause sont des benzodiazépines (anxiolytiques ou somnifères), consommés par plus de 11 millions de personnes dans l'hexagone\*.

Dans ce contexte, et alors que paraissait en mars 2017 [un arrêté du ministère chargé de la Santé modifiant la liste des médicaments présentant des risques pour la conduite automobile](#), Emmanuel Barbe, Délégué interministériel à la Sécurité routière, Benoît Vallet, Directeur général de la Santé (DGS) et Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) ont signé ce mercredi 22 mars 2017, une convention visant à renforcer la sensibilisation du grand public aux effets des médicaments sur la conduite de véhicules.

\*ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament), rapport sur la consommation des benzodiazépines en France publié en janvier 2014

## **UNE CAMPAGNE DANS LES PHARMACIES**

La signature de cette convention s'accompagne d'une action de sensibilisation inédite dans les pharmacies de France où un kit de communication sera mis à la disposition des pharmaciens pour sensibiliser le public. Ce kit, qui comprend une affiche, un film d'animation pédagogique, un dépliant et une fiche mémo pour les pharmaciens, rappelle la signification des trois pictogrammes de couleur jaune, orange et rouge apposés sur les boîtes des médicaments pouvant présenter des risques pour la conduite.



**Télécharger l'affiche, la fiche mémo et le dépliant**

**Les pharmaciens peuvent télécharger la vidéo  
et commander gracieusement les outils**

**sur le site du Cespharm :**

[www.cespharm.fr](http://www.cespharm.fr)

Avant de prendre la route, regardez les pictogrammes  
présents sur vos boîtes de médicaments



### LA CONVENTION

La signature de cette convention découle de la décision du Comité interministériel de la Sécurité routière du 2 octobre 2015 de « *conduire une évaluation des médicaments mis sur le marché depuis la dernière évaluation de 2008 mais aussi des anciens en raison de nouvelles utilisations, par rapport aux risques liés à la conduite d'un véhicule, et conduire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.* »

La convention engage pendant trois ans, jusqu'en février 2020, le ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère de l'Intérieur et l'Ordre national des pharmaciens à mieux faire connaître aux conducteurs les risques liés à la prise de certains médicaments.

## CONTACTS PRESSE

Thierry MONCHATRE

01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Alexandra THERIZOL

01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90



22 mars 2017



Cliquez ici pour vous [désabonner](#)